ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 2 décembre 2026
****

Rapport de la Commission des finances
Préavis No 14-2026
Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Anne Guisolan, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Jean-Michel Dufour s'est réunie le mercredi 28 octobre 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu). Diane Sutter et Virginie Burnier étaient excusées.

Mesdames Sylvie Mery, Natacha Jaquier, membres du Codir, étaient présentes ainsi que Daniel Moncada, directeur Secteur Bâtiment et Sécurité.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 5 octobre qui nous a également été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs/trices pour la transparence des explications reçues.

Préambule

La vétusté du terrain d'athlétisme, construit avant 2009, sur le site du Martinet est avérée et présentée de façon flagrante dans le préavis. Les dégradations de la surface et des installations techniques augmentent les problèmes des pathologies articulaires chez les élèves en pleine croissance et posent des questions de responsabilités en cas d'accident.

Les trois entreprises soumissionnaires ont toutes refusé d'effectuer des petites réparations « de cosmétique » et proposent toutes une rénovation complète de l'ensemble (avec de nouveaux drainages, une couche de fond et une surface de finition).

Les terrains du Martinet ont une utilisation multiple : par les élèves du collège du Martinet, par un certain nombre de sociétés locales (comme Gym Rolle) ainsi que par le public. L'ensemble des partenaires a été consulté pour l'élaboration du projet de rénovation du site et a pu transmettre leurs souhaits quant aux différents usages.

Par le passé, les sociétés utilisatrices étaient en contact avec la commune de Rolle pour l'utilisation des terrains mais Enjeu ayant repris la gestion et l'entretien de ceux-ci, Enjeu est désormais l'interlocuteur privilégié. Aucune convention d'utilisation n'est à ce jour gérée par Enjeu.

L'éclairage actuel de la zone sportive est désuet et très énergivore. Le maniement de celui-ci se fait par une clé. Seul Gym Rolle et le collège ont l'accès. Actuellement, aucun compteur séparé n'est installé.

Remarques générales

À la suite de nos demandes de compléments, le Codir nous a expliqué le détail des coûts de la piste d'athlétisme :

- Travaux préliminaires : installation de chantier, protection et nettoyage du site, dépose du revêtement synthétique actuel, dégrapage et démolition de la structure bitumeuse, évacuation et taxes de décharges
- Construction : pose du drainage, des caniveaux et des collecteurs, remise en état des alentours, du socle pour engin de sport, des bordures
- Infrastructure : Fourniture des matériaux, revêtement bitumineux, couche préalable, surveillance du chantier pendant le séchage, repose des paniers de baskets, infrastructures saut en longueur et saut à la perche

Les installations techniques répondent au cahier des charges de l'utilisation de l'école (piste athlétisme, saut longueur et hauteur). Certaines infrastructures ont été ajoutées à la demande des sociétés locales (comme le saut à la perche).

Cependant, le revêtement de finition Roma a été choisi pour résister aux chaussures à pointes et permet l'accueil du public. Ce revêtement ne demande pas plus d'entretien régulier que celui existant. En revanche, un nettoyage spécialisé est à prévoir tous les 2-3 ans. Le montant sera prévu dans le budget.

Pour l'éclairage, les six poteaux (x 2 luminaires) et un central (x 1 luminaire) posés seront dotés de LED et permettront une meilleure répartition de l'éclairage et réduiront les nuisances pour le voisinage. Un compteur séparé sera installé.

Les installations prévues et la configuration du site ne permettent pas l'homologation des pistes d'athlétisme (longueur de la piste, marquage, rayons de courbure, gradins, vestiaires, etc.) mais permettent tout à fait l'organisation de compétitions locales.

Les travaux devraient se dérouler par étape, soit travaux préliminaires, la pose des nouveaux luminaires, la pose des revêtements de fond et ensuite, la pose de couche de finition quelques mois après, selon les conditions météo. Par conséquent, le planning des travaux devra être étudié conjointement avec l'école.

Notre commission relève l'important travail fourni par M. Moncada dans l'élaboration de l'entier de ce projet, les contacts pris sur place avec les entreprises soumissionnaires ainsi que le choix avec le Codir de l'entreprise RealSport qui a fait la meilleure offre temps au niveau de la maitrise du projet, l'anticipation des travaux à exécuter et les risques de plus-values. Tout ce travail a permis d'éviter de sous-traiter ce mandat.

Vœu

À la suite des diverses explications fournies pour les installations prévues, notre commission propose que

"Le Codir étudie la mise en place de conventions avec les sociétés utilisatrices afin de fixer les règles et usages (nettoyage, responsabilité, etc.) ainsi que le coût éventuel de la mise à disposition de ces infrastructures, par exemple pour l'éclairage, puis de revenir vers le Conseil Intercommunal pour expliquer les choix opérés.".

Amendement

Au vu des explications et compléments demandés, il apparaît que l'utilisation du saut à la perche n'a jamais été pratiquée par le passé. En outre, l'investissement pour une société locale en matériel (tapis), lieu de stockage et manutention n'est pas avéré et semble illusoire. Le surcoût en frais d'infrastructure est certes de seulement CHF 2'900.- mais il ne nous semble pas raisonnable de le prévoir. Par conséquent, notre commission des finances demande son retrait du préavis, par voie d'amendement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission, à l'unanimité, recommande d'accepter, le préavis no 14-2026 amendé et ses conclusions à savoir :

- D'adopter le préavis no 14-2026 – Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de **478'100**.- TTC pour la réfection de la piste d'athlétisme, sans inclure le socle de saut à la perche.
- D'autoriser le Comité de Direction de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Rolle, le 12 novembre 2026

Rolf Keller, Président | Anne-Laure Berger | Diane Sutter



Anne Guisolan | Virginie Burnier | Christian Scaiola

Jean-Michel Dufour